

SYNTHÈSE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 033-200070720-20260730-D30072026117-DE

Berser
Levraut

PCAET CLIMAT AIR ENERGIE



MEDOC
ATLANTIQUE

Communauté de Communes

De l'estuaire à l'océan !

SOMMAIRE

- **LE TERRITOIRE DE LA CDC MÉDOC ATLANTIQUE**
 - **UN PLAN CLIMAT, POUR QUOI FAIRE ?**
 - **QUELLE VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DE LA CDC MÉDOC ATLANTIQUE ?**
 - **QUELLE RESPONSABILITÉ DE LA CDC MÉDOC ATLANTIQUE DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?**
 - **QUELS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ?**
 - **LA STRATÉGIE DU PCAET**
 - **LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET**
-

PCAET | MÉDOC ATLANTIQUE

LE TERRITOIRE DE LA CDC MÉDOC ATLANTIQUE



Le CDC en quelques chiffres

26 318
habitants
en 2019

14
communes

1 parc
naturel
régional

1000 km²
de
superficie



En 2022, la CDC Médoc Atlantique s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

UN PLAN CLIMAT, POUR QUOI FAIRE ?

Obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) établit la feuille de route du territoire pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), réduire ses consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables (ENR), améliorer la qualité de l'air et enfin pour préparer le territoire aux conséquences du changement climatique.



Il permet de réaliser une "photographie" du territoire sur une année de référence et d'identifier ses forces et ses faiblesses au regard des enjeux air énergie climat.



Il décline au niveau local les objectifs climatiques nationaux (Stratégie Nationale Bas Carbone, loi Énergie Climat) et internationaux (Accord de Paris). Ainsi, il définit les objectifs du territoire aux horizons 2030 et 2050 en termes, d'une part, d'atténuation (amélioration de la qualité de l'air, réduction des émissions de GES, renforcement de la séquestration carbone, consommation d'énergie et développement ENR) et, d'autre part, d'adaptation du territoire face aux dérèglements climatiques.



Il établit un programme d'actions sur 6 ans visant la mobilisation du territoire dans l'atteinte des objectifs. Ces actions impliquent le territoire MÉDOC ATLANTIQUE mais également l'ensemble des acteurs du territoire (habitantes, communes, acteurs économiques et institutionnels, associations...).



Il évalue les résultats des actions grâce à un dispositif de suivi.

Fixer un cap pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, être moins dépendant des ressources fossiles, améliorer la qualité de l'air du territoire et le rendre plus résilient face aux conséquences du changement climatique.



LES BÉNÉFICES DU PLAN CLIMAT



Pour les habitants

Le plan climat permet de diminuer les dépenses liées aux factures énergétiques, d'améliorer la santé grâce à une meilleure qualité de l'air et en favorisant les produits sains et locaux, d'améliorer le bien-être sur le territoire de manière globale.

Pour le territoire

Le plan climat accélère les réductions des consommations énergétiques, améliore l'attractivité du territoire en générant une dynamique économique et locale, est pourvoyeur d'emplois, et permet d'anticiper les conséquences du changement climatique.



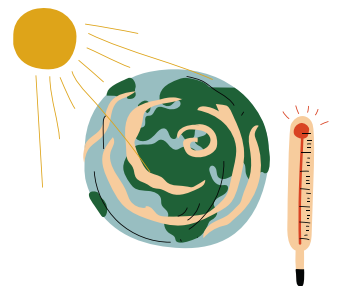
Pour la collectivité

Le plan climat contribue à baisser les dépenses de la collectivité, identifie de nouvelles ressources financières, et met en lumière les actions menées par la Communauté de Communes.

Action locale, impact global

La réalisation du plan d'actions limite nos dépendances aux énergies fossiles en réduisant les consommations et en développant les énergies renouvelables.

Ceci réduit les émissions de gaz à effet de serre et atténue donc le changement climatique à l'échelle globale. Certaines actions soutiennent également la protection de la biodiversité.



LES CAUSES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le début de l'ère industrielle, les activités humaines utilisent de plus en plus d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...) pour alimenter des machines toujours plus nombreuses et sophistiquées. Or, lorsque ces combustibles fossiles sont brûlés, ils libèrent du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre. Ces gaz agissent comme une couverture isolante autour de la Terre : ils la réchauffent en piégeant à sa surface une partie de l'énergie solaire reçue. Ce phénomène s'appelle l'effet de serre. Ce processus naturel qui maintient une température ni trop basse ni trop élevée, a permis les conditions nécessaires au développement de la vie.

Mais actuellement, les activités humaines causent l'augmentation brutale de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui réchauffe cette dernière et déstabilise trop rapidement l'équilibre climatique dans lequel les écosystèmes actuels ont pu se développer pendant des milliers d'années. C'est donc l'ensemble du vivant et des sociétés humaines qui se fragilise.

D'autres activités humaines comme l'agriculture et l'abattage des forêts émettent des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, mais aussi méthane et protoxyde d'azote).



CO₂

Les gaz à effet de serre issus des activités humaines ont déjà réchauffé l'atmosphère d'1,1°C entre 1850 et 2020.

CH₄

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Depuis 1988, des centaines de chercheurs internationaux travaillent ensemble, souvent bénévolement en parallèle de leurs activités, au sein du GIEC, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, créé par les Nations Unies. Ils produisent un état des lieux des connaissances mondiales scientifiques sur le climat tous les huit ans. Chaque rapport publié rassemble et synthétise les résultats consolidés des dernières publications scientifiques produites par les chercheurs du monde entier. Ces conclusions s'appuient sur :

- Des données : mesures et observations actuelles ou datant de millions d'années (issues de très anciennes bulles d'air capturées dans les glaces profondes des pôles par exemple).
- Des modèles informatiques produits par les scientifiques qui simulent le climat sur ordinateur, testés et comparés avec les observations passées.
- La compréhension des processus physiques, chimiques et biologiques du fonctionnement du climat et des écosystèmes.

Les derniers rapports montrent que chaque dixième de degré de réchauffement compte et amène avec lui de nouvelles catastrophes climatiques. Il y a donc une nécessité de contenir le réchauffement climatique entre 1,5 et 2°C selon l'Accord de Paris, ce qui ne se fera pas sans une réduction "rapide, radicale et le plus souvent immédiate" des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs. Il y a donc une nécessité d'atténuation des émissions et d'adaptation au réchauffement climatique déjà en cours.



**Changement Climatique 2021 :
Résumé pour tous (GIEC)**



La différence entre climat et météo, c'est quoi ?

Météo

Évolution de l'atmosphère au fil des minutes, heures, jours et semaines.



Climat

Ensemble des caractéristiques météorologiques moyennes sur plusieurs décennies.

QUELLE VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DU TERRITOIRE MÉDOC ATLANTIQUE ?

De nombreux chercheurs de Nouvelle-Aquitaine réalisent un travail de synthèse dans les publications régionales des observatoires régionaux, comme l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) ou encore l'Observatoire Côte Aquitaine.

Feux de forêts



Le massif landais, sans changement notable de la composition de son couvert forestier, passera au niveau "risque fort" à l'horizon 2040, c'est-à-dire au même niveau que celui actuellement constaté pour les massifs du Sud-Est de la France.



Élévation du niveau marin

L'érosion du trait de côté est directement liée à l'élévation du niveau marin (et peut être amplifiée par les tempêtes). Cela induit un risque de submersion marine et aura probablement un impact sur l'activité touristique du littoral.



Érosion des sols

Combinée aux fortes pluies et aux sécheresses, l'érosion des sols accentue notamment les risques de mouvements de terrain, d'éboulements et d'inondations.



Ressource en eau

L'évolution des précipitations et de la disponibilité des eaux souterraines est incertaine. Toutefois il faut s'attendre à une augmentation de la consommation en eau potable en période estivale. En outre, la dégradation du pouvoir filtrant de la végétation risquera d'altérer la qualité de l'eau.

QUELLE RESPONSABILITÉ DU MÉDOC ATLANTIQUE DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les différentes activités présentes sur le territoire de MÉDOC ATLANTIQUE consomment de l'énergie. En 2019, 54% de l'énergie consommée par le territoire pour ses activités provenaient de la combustion des énergies fossiles, ce qui cause des émissions de gaz à effet de serre. Comprendre quels sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie et les plus émetteurs permet d'identifier les leviers d'actions les plus efficaces à mettre en place.

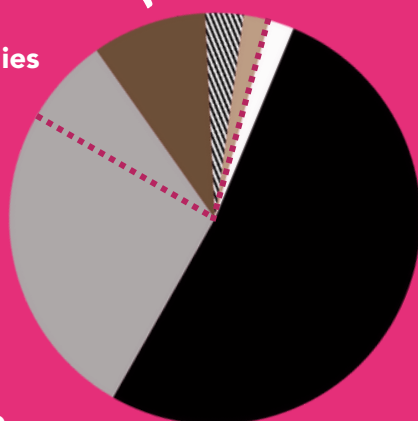
La consommation d'énergie du territoire en 2019

22,5%

de la consommation
basée sur des énergies
renouvelables

750 GWh
consommés en 2019

Consommations d'énergie en 2019 par énergie, CCMA, ALEC 33



- Produits pétroliers (52%)
- Electricité (32%)
- Bois-énergie/Biomasse (9%)
- Biocarburants (3%)
- Chaleur primaire renouvelable (2%)
- Gaz (2%)

La consommation énergétique totale ramenée au nombre d'habitants s'élève à 27 700 kWh/habitant, ce qui est supérieur de 14% à la consommation moyenne départementale (24 200 kWh/habitant).

54%

de la consommation
basée sur les énergies
fossiles en 2019

En 2019, les dépenses liées aux consommations énergétiques du territoire s'élevaient à 115 millions d'euros, dont 51% pour les transports et 32% pour le résidentiel. Une partie de cet argent pourrait être réinvestie dans l'économie du territoire en développant la production d'énergies renouvelables locales.

Consommations sectorielles d'énergie en 2019

■ Transport routier

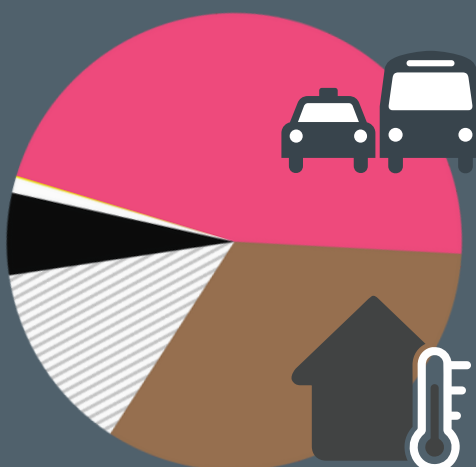
■ Résidentiel

■ Tertiaire

■ Agriculture

■ Industrie

■ Autres transports



46%

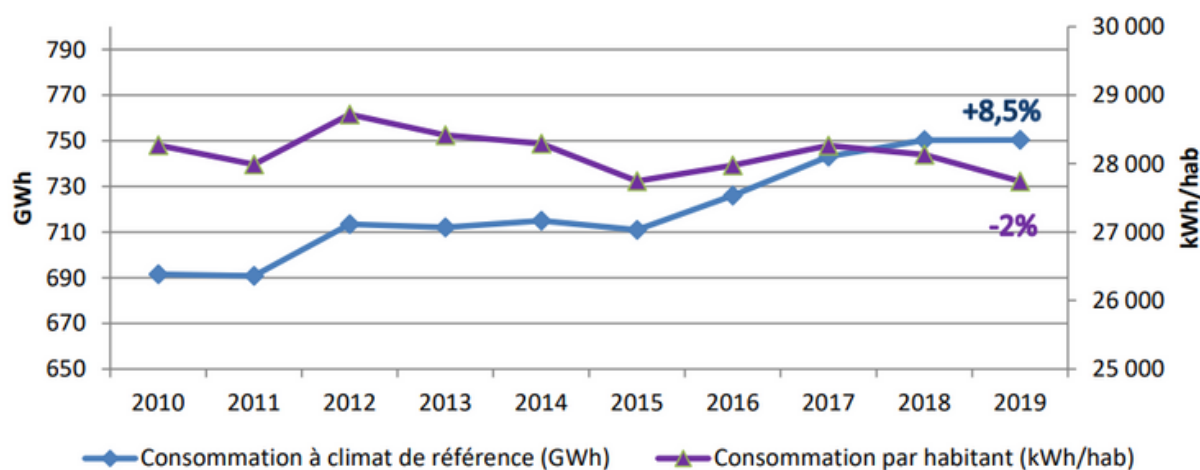
de la consommation finale provient des transports.

47%

de la consommation finale provient des bâtiments résidentiels et tertiaires

Consommations d'énergies en 2019 par secteurs, ALEC 33

Évolution de la consommation totale et par habitant



+8,5%

de consommation d'énergie finale sur la période 2010-2019

-2%

lorsqu'elle est ramenée au nombre d'habitants car la population a augmenté de +16% entre 2010 et 2019 (+ 2 587 habitants)

Consommation énergétique 2019, ALEC 33

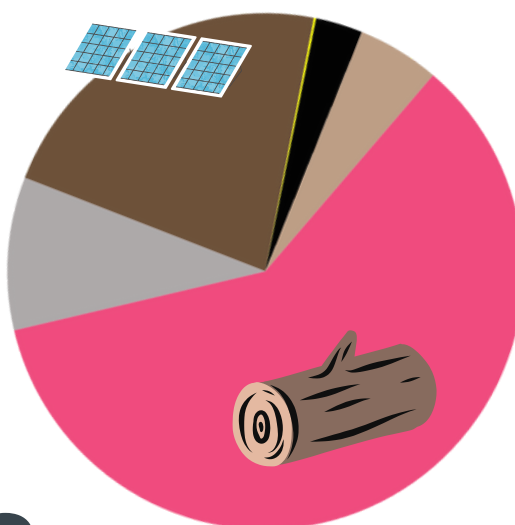
La production énergétique du territoire en 2019

85%

de la production locale
d'énergie en 2019
proviennent du bois
énergie et du
photovoltaïque

x 1,83

de production d'énergie
renouvelable depuis 2010



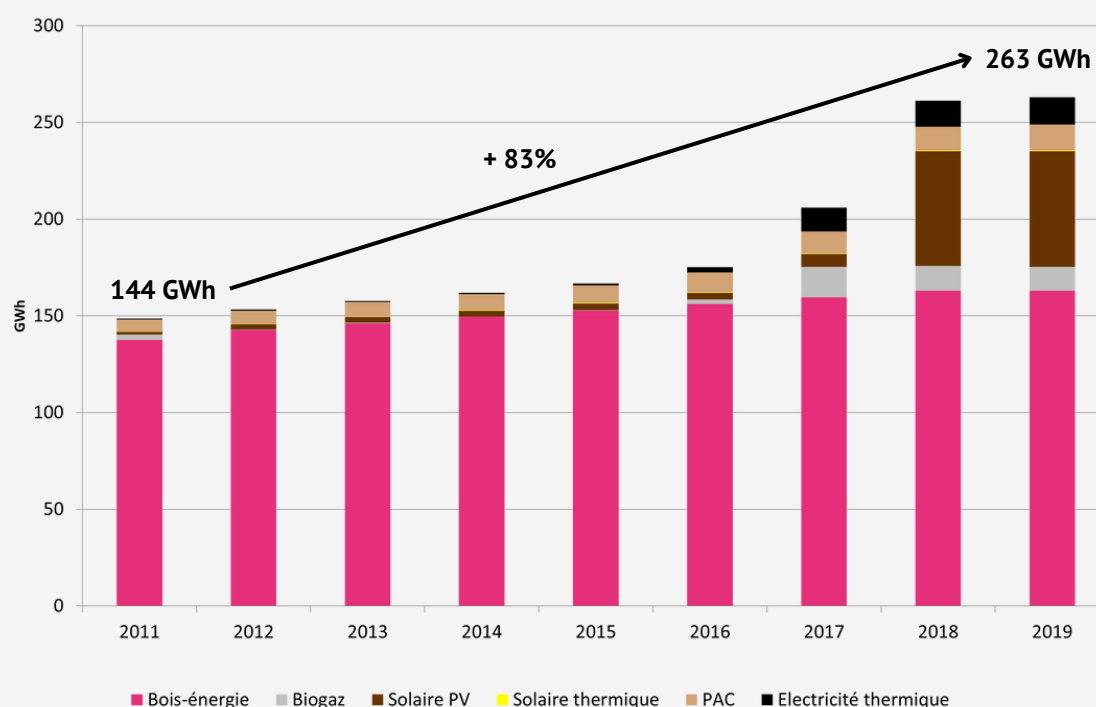
- Photovoltaïque (PV)
- Solaire thermique
- Electricité thermique (déchets)
- Pompe à Chaleur (PAC)
- Bois
- Biogaz

263 GWh produits en 2019

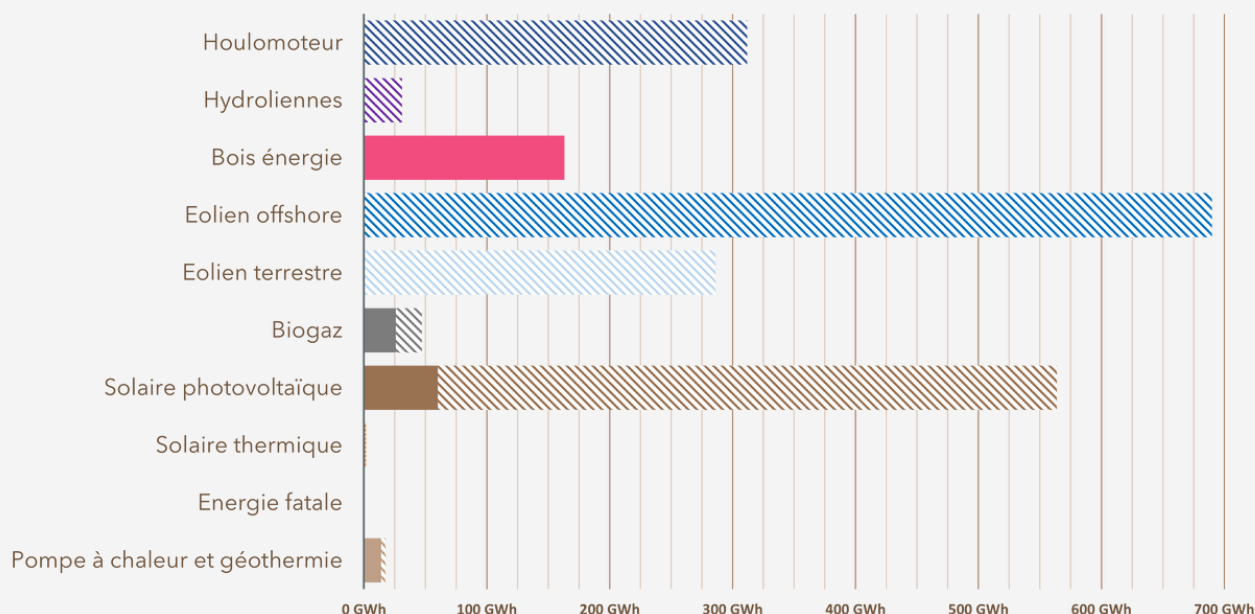
ce qui représente 36% de la consommation finale du territoire.

Production énergétique 2019, ALEC 33

Évolution de la production d'énergies renouvelables



Potentiel de développement des énergies renouvelables



Légende :



Gisement énergétique non exploité par l'Homme

Production d'énergie estimée présente sur le territoire, mais encore non exploitée par l'Homme, sur la base d'hypothèses de calcul* (ALEC)



Gisement déjà exploité

Quantité d'énergie renouvelable produite en 2019 sur le territoire.

Le territoire exploite 12% de l'énergie renouvelable disponible sur le territoire



Un équilibre à trouver avec la préservation du Parc Naturel Régional du Médoc

Un équilibre reste à trouver entre l'exploitation du fort gisement énergétique présent sur le territoire et la préservation des paysages, des zones sensibles et riches en biodiversité. Celui-ci peut être trouvé en favorisant les projets collectifs et citoyens, en mettant à disposition des porteurs de projets des outils favorisant l'intégration paysagère des énergies renouvelables, en réalisant des mesures d'impact en amont etc...



Les énergies marines, un potentiel spécifique au territoire

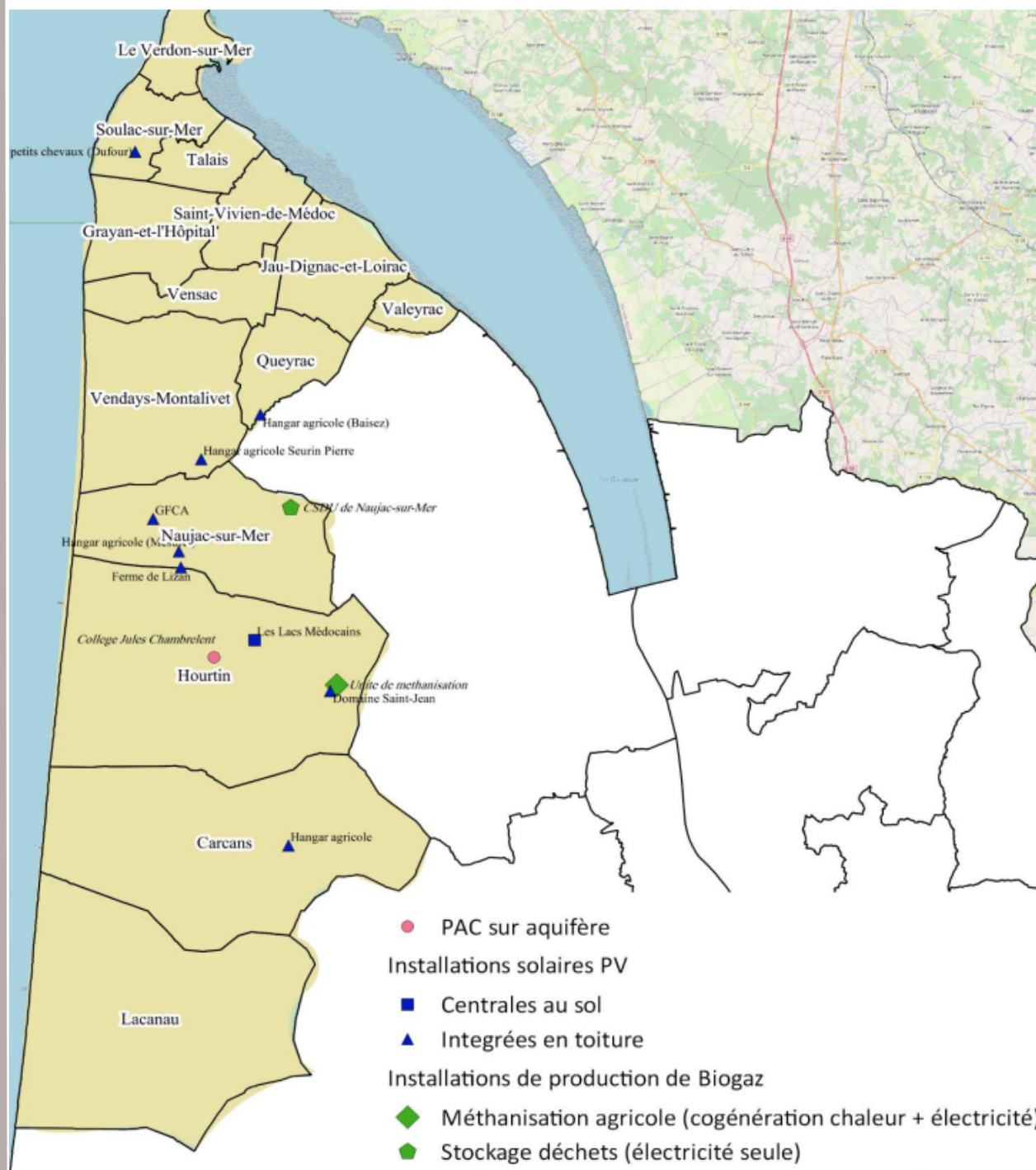
Hydroliennes : l'étude GIP Littoral Potentiels en énergies marines de la façade Aquitaine de 2012 a mis en évidence un potentiel de développement d'environ 30 GWh sur la collectivité de Médoc Atlantique. Néanmoins, cette énergie ne pourrait être réellement développée qu'à l'horizon 2040 (en raison du coût et du manque de maturité de la technologie).

Houlomoteur : la même étude prévoit un potentiel de 310 GWh sur le territoire, mais pour les mêmes raisons, il ne pourrait être exploité qu'à partir de 2035.

Éolien offshore : le potentiel estimé s'élève à 690 GWh.

* Pour plus de détail sur les hypothèses choisies pour calculer les gisements énergétiques, voir "Diagnostic territorial 2019 de la CDC Médoc Atlantique : bilan énergétique et orientations" de l'ALEC.

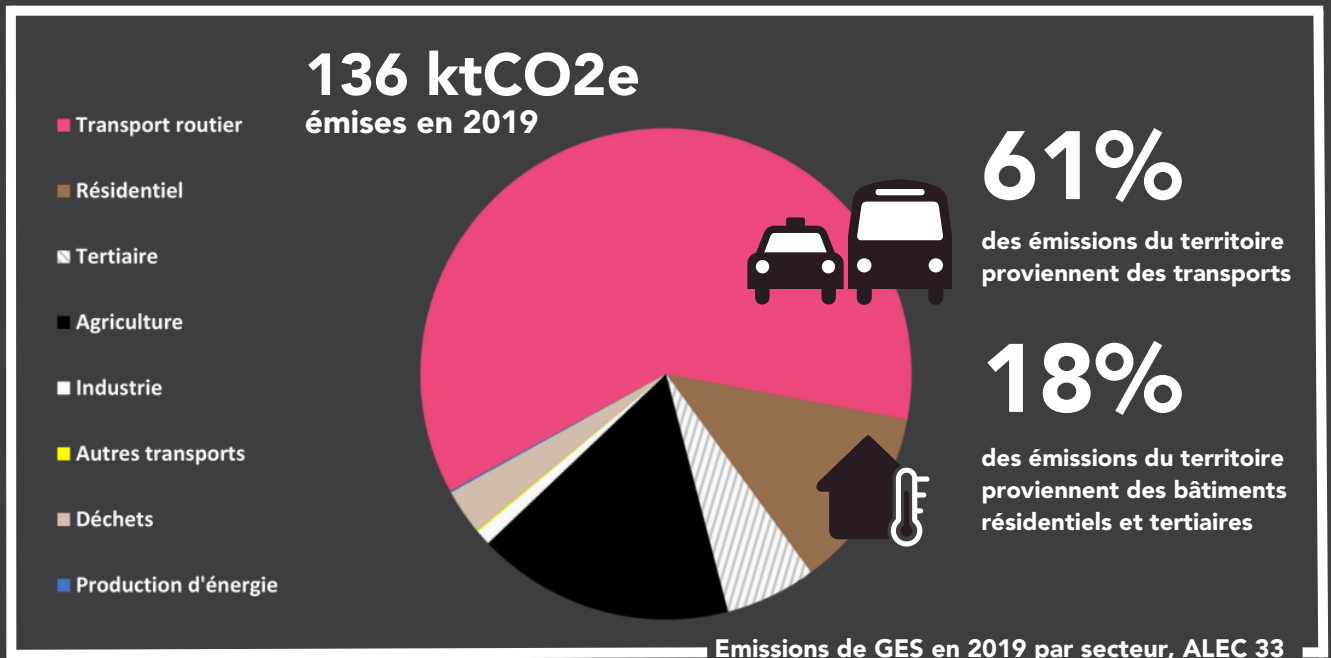
La production d'énergie renouvelable du territoire en 2017



Localisation des principaux sites de production d'énergie renouvelable sur la
CDC Médoc Atlantique en 2019, ALEC 33

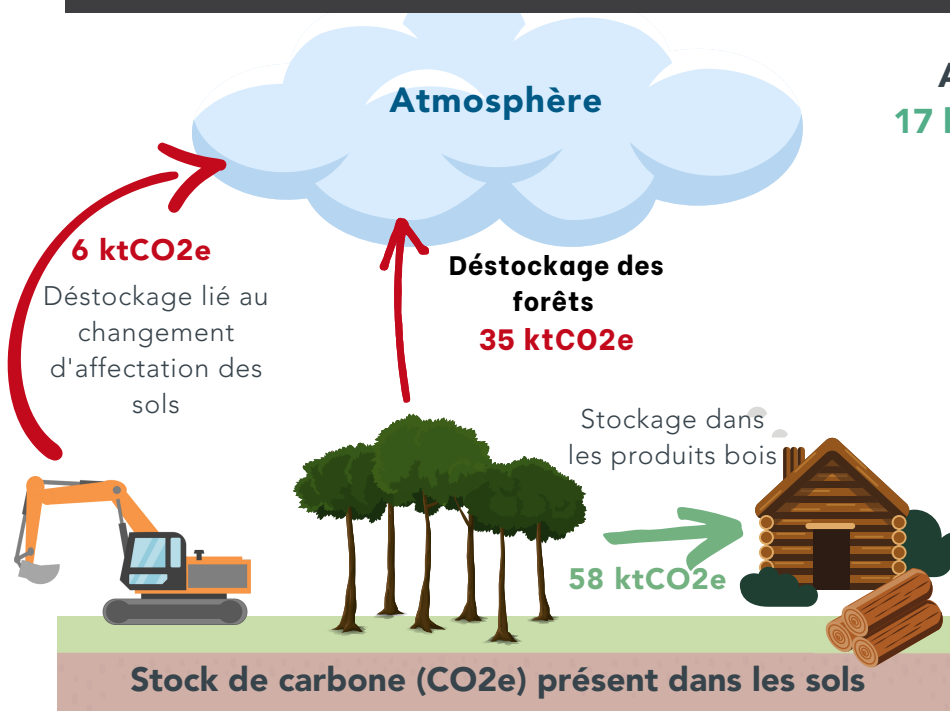
Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2019

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) ci-dessous intègre les émissions d'origine énergétique issues du bilan énergétique, et les complète par les émissions non-énergétiques directes notamment issues de l'agriculture et l'élevage et des déchets.



Les transports et les consommations énergétiques des bâtiments sont les premières causes d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CDC Médoc Atlantique. Ces émissions sont légèrement plus importantes qu'ailleurs en Gironde en raison des trajets quotidiens domicile-travail, de peu d'industries présentes sur le territoire et d'un secteur agricole bien implanté.

La séquestration carbone sur le territoire en 2019



**Au bilan, le territoire stocke
17 ktCO₂e par an, soit 12% de
ses émissions annuelles.**

**Pourquoi la forêt émet
du carbone sur notre
territoire ?**

Les tempêtes de 1999 et 2009 ont endommagé les massifs de conifères du territoire. La décomposition des arbres émet des gaz à effet de serre.

Légende :

En vert, le carbone est capturé
En rouge, le carbone est émis

source : ALEC 33

QUELS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ?

La qualité de l'air

La pollution atmosphérique cause 48 000 décès prématurés par an en France selon Santé Publique France, soit 9% de la mortalité. Réduire les émissions de polluants représente un enjeu fort pour l'environnement et la santé. Les activités humaines qui émettent des gaz à effet de serre produisent également des émissions de polluants. Il y a donc des co-bénéfices lorsque des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont mises en place.



Le secteur résidentiel est responsable en particulier des émissions de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) en raison principalement d'équipements de chauffage au bois peu performants.



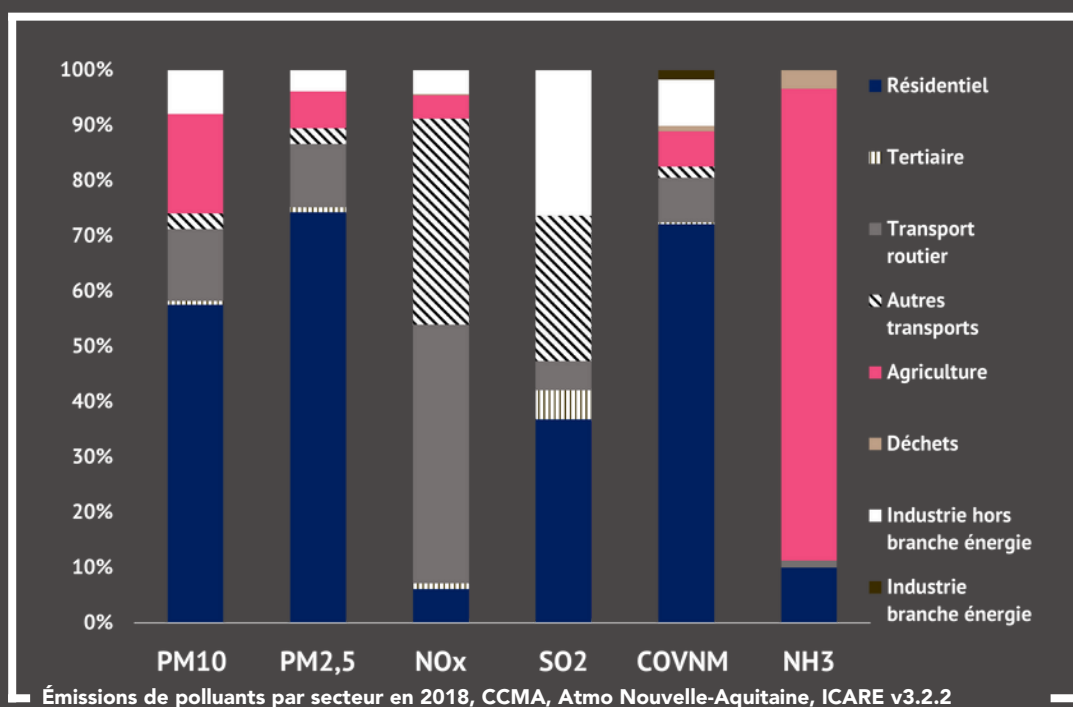
Le transport routier et les autres transports émettent des oxydes d'azote (NO_x) et des particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}).



L'agriculture est le principal secteur émetteur d'ammoniac (NH₃).



L'industrie est génératrice d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂).



LA STRATÉGIE

Fort du diagnostic territorial qui a été dressé pour l'année 2019, la stratégie fixe des objectifs à court, moyen et long termes pour Médoc Atlantique. Ces objectifs sont fixés pour les différentes thématiques du PCAET. Les valeurs présentées sont issues des potentiels locaux et orientations nationales et régionales.

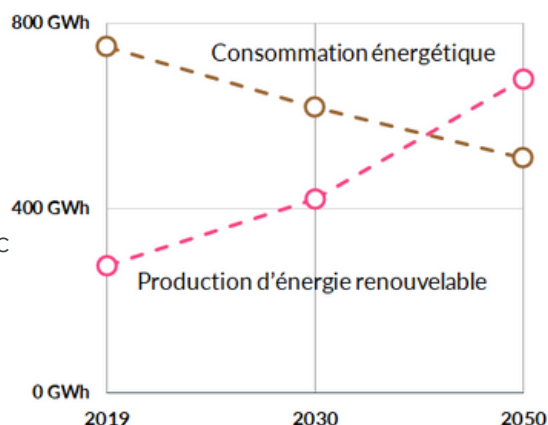


La stratégie énergétique

Dans le cadre de sa stratégie, le territoire de Médoc Atlantique se fixe l'objectif de :

- Consommer moins de **510 GWh** en 2050
- Produire **681 GWh** d'énergie renouvelable en 2050

Pour tendre vers l'autonomie énergétique renouvelable



Sobriété + Efficacité

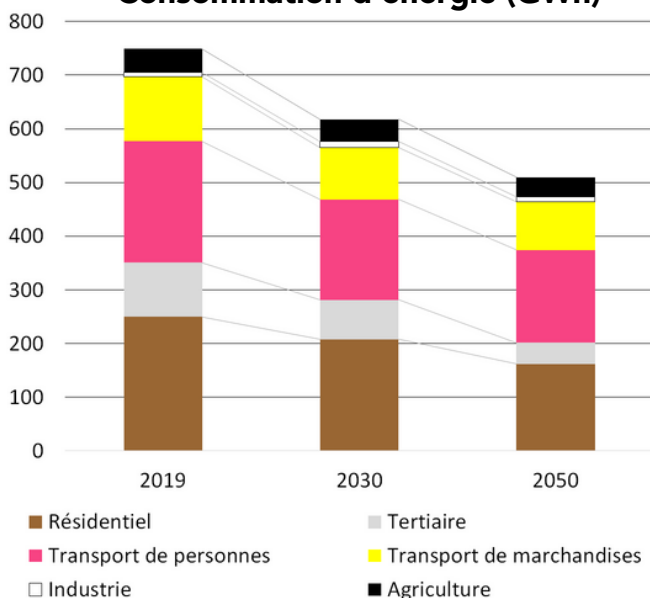
Réduire de 32% la consommation énergétique entre 2019 et 2050

100%
des besoins
couverts

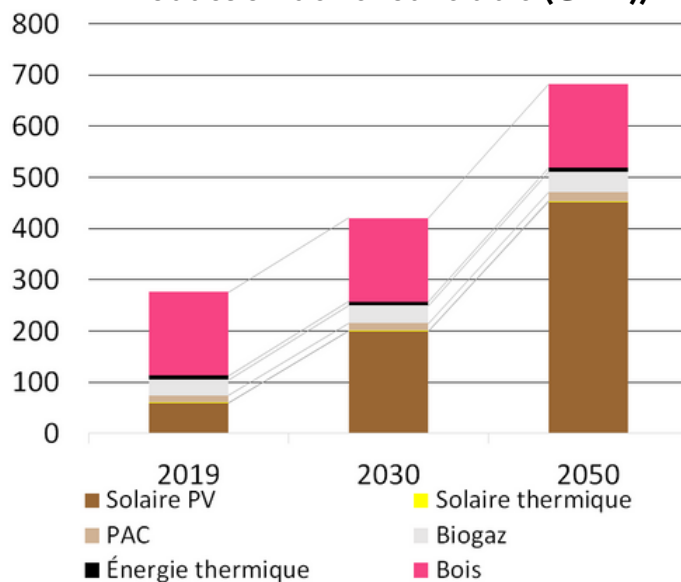
Renouvelable

Multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable entre 2019 et 2050

Consommation d'énergie (GWh)



Production de renouvelable (GWh)



Entre autres, cette stratégie implique en 2050 de :

- Rénover 100% des logements du territoire
- Développer les mobilités alternatives (74% des actifs se rendant au travail en mobilité durable)
- Accompagner 50% des entreprises du territoire, notamment dans une démarche d'écologie industrielle territoriale

En parallèle, le déploiement massif des énergies renouvelables correspond à :

- Équiper 92% des toitures de bâtiment présentant un potentiel et 85% des surfaces présentant un potentiel en PV au sol ou ombrières
- Installer deux unités de méthanisation
- Équiper 590 logements en solaire thermique

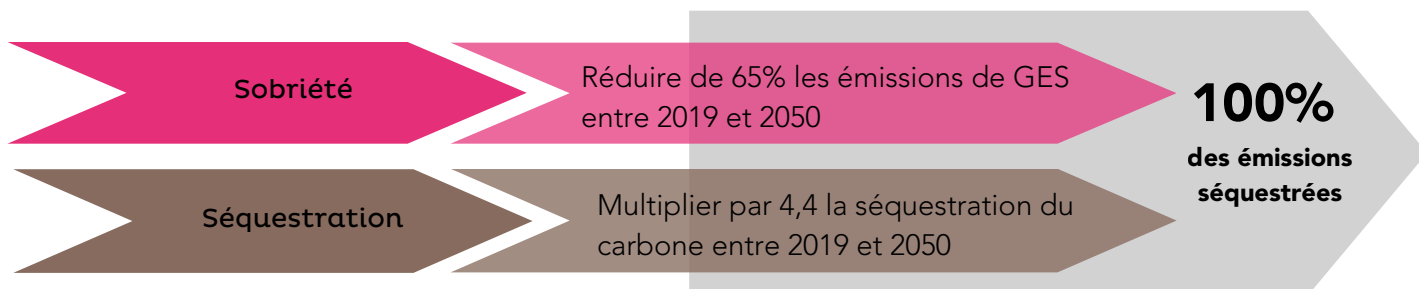
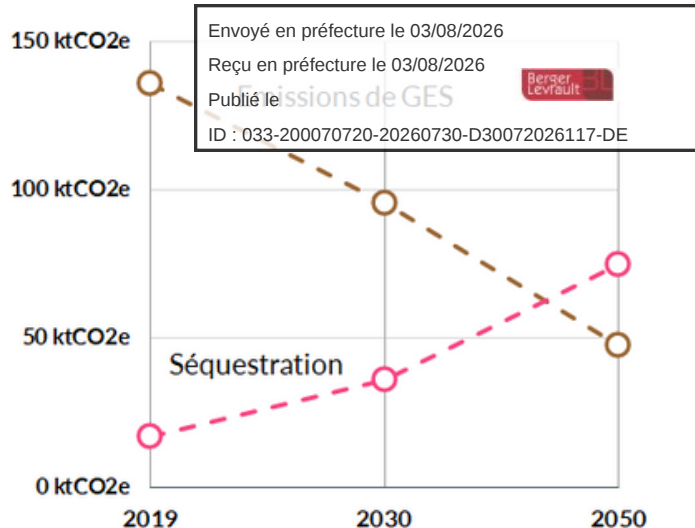


La stratégie climatique

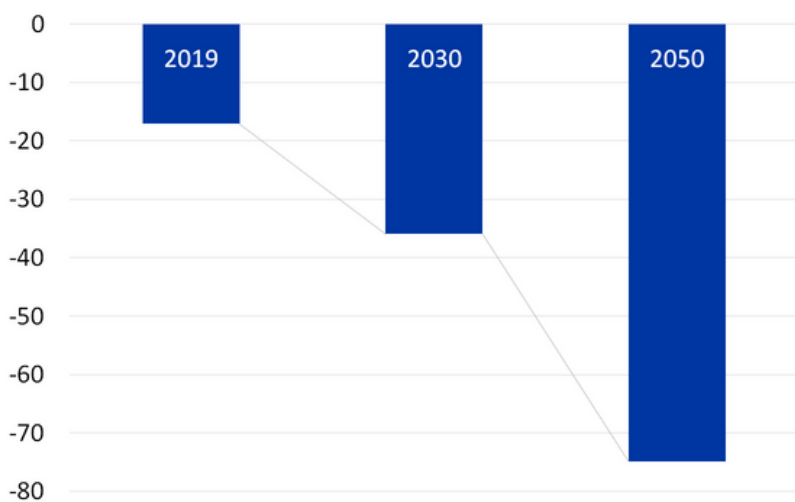
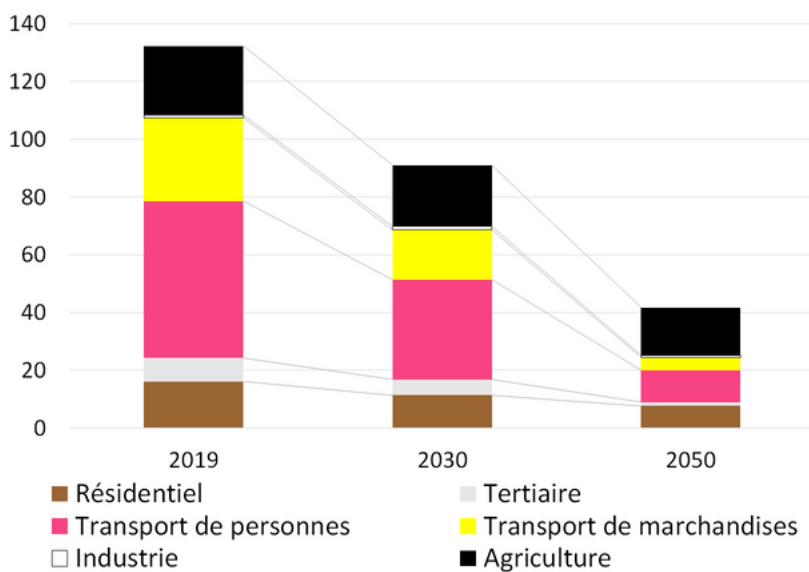
Dans le cadre de sa stratégie, le territoire de Médoc Atlantique se fixe l'objectif de :

- Réduire de **65%** les émissions de GES du territoire en 2050 par rapport à 2019
- Multiplier par **4** la séquestration actuelle captée par les puits naturels de carbone en 2050

L'objectif est de couvrir par la séquestration 100% des émissions territoriales de GES en 2050.



Émissions de GES (kt CO2e)



■ Séquestration totale
Séquestration de carbone (kt CO2e)

Entre autres, cette stratégie implique pour 2050 de :

- Convertir l'approvisionnement en gaz et fioul résiduel par du biogaz et du bois énergie.
- Engager 50% des zones cultivées et 28% des élevages bovins du territoire dans une démarche "bas carbone".
- Convertir le parc résiduel de véhicule roulant aux carburants fossiles en véhicules électriques, GNV vert ou hydrogène vert.

En parallèle, le développement de la séquestration correspond en 2050 à :

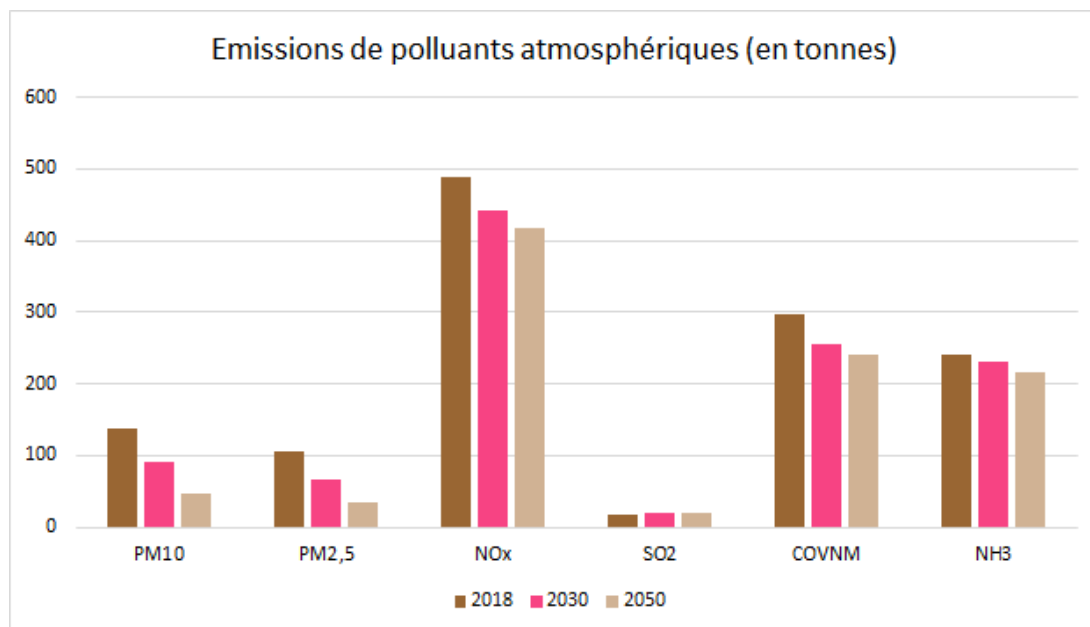
- Augmenter la surface de forêts actuelle de 3%.
- Développer l'agroforesterie et la plantation de haies.
- Respecter l'objectif de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



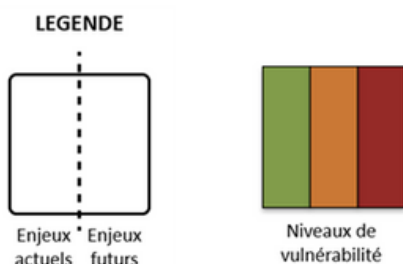
Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 033-200070720-20260730-D30072026117-DE

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air en réduisant entre 2018 et 2050 de **10% les émissions de NH3**, d'environ **20% les émissions de COVNM** et **15% des NOx** et de **67% des particules fines**. Cela passe notamment par la réduction des consommations énergétiques.



Adaptation aux vulnérabilités



L'objectif est de hiérarchiser les aléas liés au changement climatique sur le territoire afin de prioriser les actions à mettre en œuvre pour s'y adapter. Parmi les 15 aléas définis dans le diagnostic ayant une incidence sur le territoire, seulement 10 ont été retenus pour être traités dans le cadre du programme d'actions de ce plan climat. Les 5 autres seront traités lors du prochain PCAET au vu de leurs incidences moins impactantes pour le moment.



Retrait-gonflement des argiles



Augmentation des maladies infectieuses



Risque de feux de forêts



Augmentation des allergies



Erosion du trait de côte



Gestion optimisée de la disponibilité en eau



Dégradation de la qualité de l'air



Vulnérabilité des massifs forestiers



Qualité et typicité du vin



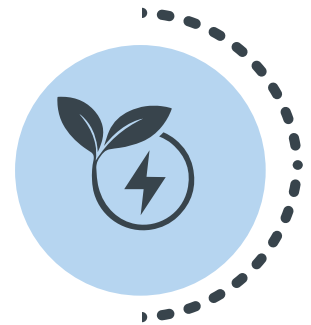
Risque Inondations

LE PROGRAMME D' ACTIONS

1

MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Objectif 1 | Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables**
 - Anticiper le développement des réseaux énergétiques
- **Objectif 2 | Travailler sur la sobriété énergétique, rénover et construire durablement les bâtiments et lutter contre la précarité énergétique**
 - Travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique
 - Rénover et construire durablement les bâtiments
 - Communiquer sur les formations pour les artisans locaux aux nouveaux métiers liés à l'énergie pour la rénovation en lien avec la Chambre des Métiers et les organisations professionnelles (CAPEB/FFB)
- **Objectif 3 | Développer les énergies renouvelables sur le territoire, les réseaux de chaleur pour les bâtiments publics et les filières biosourcées**
 - Développer la méthanisation sur le territoire
 - Développer les énergies marines renouvelables
 - Développer le solaire sur le territoire
 - Développer les autres sources d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur sur le territoire et sur les bâtiments publics ainsi que les filières biosourcées
- **Objectif 3 | Réduire l'empreinte environnementale du numérique**
 - Établir une feuille de route de réduction des émissions liées au numérique



2

POURSUIVRE LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DANS LE SENS D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL

- **Objectif 1 | Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation**
 - Expérimenter les potagers et proposer des jardins partagés
 - Mettre en relation les producteurs et les consommateurs
- **Objectif 2 | Encourager l'économie circulaire y compris avec les entreprises du territoire**
 - Développer le réemploi sur le territoire et la valorisation des ressources locales
 - Mettre en place une politique d'achat durable au sein des collectivités
 - Travailler avec les entreprises du territoire sur l'économie circulaire
- **Objectif 3 | Encourager le tourisme durable et loisirs durables**
 - Accompagner le secteur du tourisme à l'éco-responsabilité
 - Mettre en place des animations éco-responsables sur le territoire
 - Mettre en œuvre l'aménagement durable des stations
- **Objectif 4 | Réduire, collecter et valoriser les déchets sur le territoire (y compris à l'échelle de la collectivité)**
 - Mettre en œuvre le plan de prévention des déchets
 - Développer le recyclage sur le territoire et la valorisation des ressources locales
- **Objectif 5 | Redynamiser les fonctions des centres bourgs**
 - Animer les cœurs de bourg



3

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

- **Objectif 1 | Développer l'usage des motorisations alternatives, des véhicules moins pollués, favoriser une sobriété énergétique**
 - Communiquer sur les pratiques de sobriété énergétique de la mobilité
 - Réduire la dépendance à la voiture individuelle thermique fossile
 - Rendre les collectivités exemplaires en matière de mobilité interne
- **Objectif 2 | Développer les transports en commun et le transport de fret en lien avec la Région et la SNCF et les mobilités partagées**
 - Développer les nouvelles formes de mobilité partagée
 - Promouvoir l'utilisation des bus/cars et améliorer la desserte par rail
- **Objectif 3 | Faciliter l'usage des mobilités douces du quotidien pour les habitants**
 - Élaborer un schéma directeur des modes actifs (vélo/marche) à l'échelle communale et intercommunale
 - Intégrer le développement des mobilités douces et du transport fluvial dans les documents d'urbanisme
- **Objectif 4 | Réduire les émissions liées au transport maritime de personnes**
 - Réduire les émissions liées au transport maritime de personnes



4

VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

- **Objectif 1 | S'adapter aux risques littoraux : inondations et submersions fluvio-maritimes, recul du trait de côte et avancée duniaire**
 - Actualiser les plans de prévention des risques et adapter les dynamiques territoriales aux aléas
- **Objectif 2 | Gérer l'optimisation de la ressource en eau**
 - Adapter le territoire pour préserver la ressource en eau
 - Réduire la consommation d'eau douce sur le territoire
- **Objectif 3 | Développer de nouvelles pratiques agricoles adaptées au changement climatique**
 - Accompagner les agriculteurs, les viticulteurs et les éleveurs et les former aux nouvelles pratiques
 - Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial
- **Objectif 4 | Préserver et développer le stockage de carbone**
 - Travailler sur les enjeux du stockage carbone
- **Objectif 5 | Protéger les écosystèmes naturels, les marais, les zones humides**
 - Protéger les zones humides et protéger/recréer des trames vertes et bleues
- **Objectif 6 | S'adapter au retrait-gonflement des argiles**
 - Mieux prendre en compte le retrait-gonflement d'argile dans les constructions
- **Objectif 7 | S'adapter aux risques de feux de forêt et à la vulnérabilité des massifs forestiers en lien avec le changement climatique**
 - S'adapter à la vulnérabilité des massifs forestiers et prévenir le risque de feux de forêts
- **Objectif 8 | S'adapter aux autres aléas climatiques : traiter les maladies infectieuses ; réduire les allergies**
 - Lutter contre les espèces nuisibles et invasives



5 ANIMER LE PCAET

- **Objectif 1 | Animer et suivre le PCAET au travers la mise en place d'une organisation interne**
 - Animer et suivre le PCAET en interne
- **Objectif 2 | Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public**
 - Sensibiliser et assurer une communication auprès des scolaires
 - Sensibiliser et assurer une communication auprès des entreprises
 - Sensibiliser et assurer une communication auprès des communes
 - Sensibiliser et assurer une communication auprès du grand public
- **Objectif 3 | Assurer la mise en compatibilité des objectifs stratégiques du PCAET avec les documents de planification intercommunaux et communaux**
 - Mettre en compatibilité les objectifs du PCAET avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)



REMERCIEMENTS

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



FOURNISSEURS DE DONNÉES



BUREAU D'ÉTUDES



**Merci à toutes les
structures qui nous
accompagnent pour la
réalisation de ce PCAET.**

Coordonnées

**Communauté de Communes
MÉDOC ATLANTIQUE**
9 rue du Maréchal d'Ornano ·
33780 Soulac-sur-Mer ·
05 56 73 29 26

Crédit photo : © Médéc Atlantique